

209C1152
FR0000053035-FS0520

1^{er} septembre 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GEA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 août 2009, la société CM-CIC Capital Privé (28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 août 2009, le seuil de 5% des droits de vote de la société GEA et détenir pour le compte desdits fonds, 76 288 actions GEA représentant autant de droits de vote, soit 6,36% du capital et 4,70% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GEA sur le marché.

(1) Sur la base d'un capital composé de 1 200 000 actions représentant 1 623 248 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.